



Refus renouvellement CDD pour cause d'intégration en formation

Par **mlemanon**, le **22/06/2016** à **15:11**

Bonjour,

Je travaille en CDD dans un hôpital public en tant qu'aide soignante. Ce contrat a déjà été renouvelé en CDD sur le même poste 3 fois. En mars je leur ai dit que je ne souhaitais pas renouveler mon contrat car j'intègre une formation en septembre prochain. Ce matin je reçois un recommandé avec AR me stipulant qu'il renouvèle mon contrat en CDD pour 6 mois et que si je ne donnais pas de réponse dans les 8 jours il considère que je le refuse. Que dois-je faire ? est-ce que j'aurai droit au chômage ? Est ce que je dois me retourner vers les prud'homme ?

Merci de votre aide

Par **morobar**, le **22/06/2016** à **15:56**

Bonjour,

[citation] En mars je leur ai dit que je ne souhaitais pas renouveler mon contrat car j'intègre une formation en septembre prochain[/citation]

L'erreur à ne jamais commettre lorsqu'on est en CDD fonction publique.

L'employeur sait à quoi s'en tenir.

[citation] que si je ne donnais pas de réponse dans les 8 jours il considère que je le refuse. [/citation]

La collectivité doit proposer le renouvellement ou le refus de renouvellement dans un délai qui

tient compte de la durée du contrat à renouveler (1 mois pour un contrat entre 6 et 24 mois).
L'agent a 8 jours pour répondre, sauf à considérer qu'il s'agit d'un refus.

[citation] est-ce que j'aurai droit au chômage [/citation]

Non.

Il vaut mieux négocier avec votre hiérarchie et demander que le renouvellement ne soit pas proposé.

[citation] Est ce que je dois me retourner vers les prud'homme ?

[/citation]

Le conseil n'est pas compétent pour en connaître.

Il faut vous tourner vers le tribunal administratif.

En pure perte.

Par contre vous pouvez demander à Pole-emploi une examen de votre situation afin de justifier le non renouvellement par une formation dont l'intérêt est reconnu, si bien sûr c'est le cas.